

**Règlement du jeu de hasard type roue de la fortune sur borne de jeu interactif– stand  
« Village de l’Innovation du Site Lorrain » - Foire Expo Nancy 2024**

**Article 1 : organisation**

L’Université de Lorraine, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, créée sous la forme d’un grand établissement, sise 34 cours Léopold BP 25233 54012 Nancy cedex, Siret n°130 015 506 00012, code APE : 8542Z (ci-après désignée « l’organisateur ») organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « JEU-CONCOURS-VILLAGE DE L’INNOVATION DU SITE LORRAIN » (ci-après dénommé « le jeu »).

**article 2 : OBJET DU JEU**

Le jeu, gratuit et sans obligation d’achat, est organisé afin de **MESURER LA FREQUENTATION DU STAND « VILLAGE DE L’INNOVATION DU SITE LORRAIN » ET DE** mieux comprendre la diversité des visiteurs, en identifiant la proportion de particuliers, de représentants d'entreprises et de collectivités territoriales.

Le jeu propose aux **visiteurs du stand « VILLAGE DE L’INNOVATION DU SITE LORRAIN » de jouer à un jeu de hasard du type « roue de la fortune » sur une borne de jeu interactive**, dont les modalités seront précisées ci-après.

Les participants devront tourner une roue sur un écran tactile, pour avoir une chance de gagner. L’écran affichera immédiatement le résultat du jeu. Les résultats gagnants seront accompagnés d’un code à communiquer à l’accueil du stand « VILLAGE DE L’INNOVATION DU SITE LORRAIN »

Les données collectées sont anonymes et utilisées uniquement à des fins statistiques.

La participation au jeu « JEU-CONCOURS- VILLAGE DE L’INNOVATION DU SITE LORRAIN » implique l’acceptation entière et sans réserve des participants du règlement dans son intégralité, lequel est téléchargeable sur le site internet de **L’UNIVERSITE DE LORRAINE** à l’adresse suivante : <https://factuel.univ-lorraine.fr/foireexpo>

**article 3 : DATE ET DUREE**

La participation au jeu se déroule du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 9 juin 2024 de 10h00 à 20h00.

Le gagnant est sélectionné au hasard par le jeu conçu par la **société DIGILOR**, sise au 46-48 rue de Nabécor, 54000 NANCY, Siret n° 532 393 451 00051 (ci-après dénommé « le concepteur »)

Le gagnant se présentera à l’accueil du stand « VILLAGE DE L’INNOVATION DU SITE LORRAIN » entre 10h00 et 20h00 pour se faire remettre son lot.

L’organisateur se réserve le droit de prolonger ou modifier la durée du jeu en cas de nécessité.

**article 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**Règlement du jeu de hasard type roue de la fortune sur borne de jeu interactif- stand**  
**« Village de l'Innovation du Site Lorrain » - Foire Expo Nancy 2024**

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat et ouverte à tout participant **VISITEUR DU STAND « VILLAGE DE L'INNOVATION DU SITE LORRAIN »**.

L'accès au concours est ouvert aux mineurs. La participation par tout mineur implique qu'il ait reçu préalablement le consentement de ses parents ou de la personne disposant de l'autorité parentale. Le consentement est obtenu par non-opposition.

Il ne peut être effectuée plus d'une participation par personne. À tout moment, **L'ORGANISATEUR** se réserve le droit de disqualifier sans préavis, les participants méconnaissant les règles de participation mentionnées dans le présent règlement.

***article 5 : MODALITES DE jeu et désignation des lots***

Le jeu est ouvert aux visiteurs du stand « VILLAGE DE L'INNOVATION DU SITE LORRAIN » durant l'évènement Foire Expo Nancy, qui se déroule du 1<sup>er</sup> au 9 juillet 2024 au Parc Expo Nancy, sis rue Catherine Opalinska, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy. Les horaires du jeu sont ceux d'ouverture du Parc Expo Nancy au public, sauf horaires nocturnes, de 10h00 à 20h00.

***article 6 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET REMISE DES LOTS***

Le joueur gagnant se verra attribuer par un code visible sur l'écran tactile du jeu, qu'il communiquera à l'accueil du stand « **VILLAGE DE L'INNOVATION DU SITE LORRAIN** » afin de recevoir le lot correspondant.

Les lots **doivent** être demandés **immédiatement à l'accueil du stand « VILLAGE DE L'INNOVATION DU SITE LORRAIN »**. **Dans le cas contraire**, les lots non demandés sont considérés comme perdus.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le nombre et la composition des lots pendant la durée du jeu, sans que cela n'impacte la valeur globale de chaque lot.

Les lots sont au nombre de 30 :

Lot 1 à 20 : un Tee-shirt de l'Université de Lorraine.

Lot de 21 à 30 : un carnet et une pochette de l'Université de Lorraine.

***article 7 : DONNEES PERSONNELLES***

Aucune information nominative n'est recueillie à l'issue de ce jeu.

Pour toute information sur la protection des données personnelles, vous pouvez consulter le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) à cette adresse : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : **CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.**

**Règlement du jeu de hasard type roue de la fortune sur borne de jeu interactif– stand**  
**« Village de l’Innovation du Site Lorrain » - Foire Expo Nancy 2024**

**article 8 : responsabilité**

Le participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l’organisateur au titre du jeu est de remettre les lots aux gagnants selon les principes définis au sein du présent règlement.

L’Université de Lorraine ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d’événements indépendants de sa volonté, elle serait amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation ainsi que les modalités de fonctionnement du présent jeu.

L’organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu’il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant participé plus d’une fois pendant toute la durée de l’événement **FOIRE EXPO NANCY 2024**.

Toute participation au « **JEU-CONCOURS- VILLAGE DE L’INNOVATION DU SITE LORRAIN** » implique l’adhésion au présent règlement.

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d’exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, ou le non-respect du présent règlement, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du jeu pourra donner lieu à l’éviction de son auteur, l’organisateur se réservant, le cas échéant, le droit d’engager à son encontre des poursuites judiciaires.

**article 9 : LITIGES**

Le présent règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d’application ou d’interprétation du présent règlement sera tranchée exclusivement par l’organisateur.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée et motivée par lettre recommandée avec accusé de réception aux organisateurs du jeu concours dont l’adresse est : **Université de Lorraine, 34 Cours Léopold, 54000 Nancy**.

Toutefois, aucune contestation ne saurait être prise en compte passé le délai de 7 jours à compter du tirage au sort.

**article 10 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le présent règlement du jeu est disponible sur la borne de jeu interactif, ainsi qu’à l’adresse suivante : <https://factuel.univ-lorraine.fr/foireexpo>.

Le règlement du jeu peut être modifié au cours de la durée du jeu.